



Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Valdahon

**CCAS de Valdahon**

Date de convocation :  
23 mars 2023

**OBJET**

BUDGET CCAS :  
APPROBATION DU COMPTE  
DE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres  
en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 13

**DECISION**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'Administration**

N° 23.06

Séance du 30 mars 2023

**Président de séance** : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

Etaient présents : Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme VUILLEMIN, M MANZONI,  
Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme GIRAUD, Mme FERNIOT, M KURT,  
M ANDREZ, M LAPOIRE

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, Mme CHABRIER, Mme LIME  
VIEILLE

Secrétaire de séance : Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme LIME VIEILLE / Mme GIRAUD, M DUMONT / Mme  
GUILLEUX

Le compte administratif correspond au « bilan financier » de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Les comptes de la section d'investissement sont arrêtés le 31 décembre de l'exercice et ceux de la section de fonctionnement le 31 janvier de l'année N+1 dans le cadre de la journée complémentaire.

De manière générale, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans l'année. Le compte administratif n'a pas pour but de juger l'opportunité des orientations budgétaires mais simplement de rendre compte de leur réalisation comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2022,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête le résultat définitif en section de fonctionnement à + 38 091.21€ et constate un solde d'exécution en section d'investissement de + 7 551.63€

Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS  
Dominique GUILLEUX

